



CARTE SPORT SENIOR SANTE DECOUVERTE

Durée de validité

3 mois non renouvelable

Ses objectifs

- Permettre aux personnes qui souhaitent rejoindre notre club de tester nos activités en toute sécurité sans avoir à payer la totalité de la cotisation

Cette carte pourra être délivrée par les clubs et les comités sur présentation d'un certificat médical.

Tout ancien adhérent ne pourra en bénéficier.

Elle permet de pratiquer toutes les activités proposées par le club pour une durée de 3 mois à partir du jour de délivrance.

Le titulaire bénéficie de la même couverture assurance individuelle accident et le club est couvert en responsabilité civile associative.

En revanche, cette carte ne permet pas de recevoir le revue fédérale, ni de participer à un séjour, ni de suivre un stage de formation.

La gestion est informatisée sur le site de gestion TELEMAT. Le club ou comité saisira les informations et pourra imprimer directement la carte.

Son coût est de 10€
